

NUMEROS UTILES

Mairie de Belleneuve 03 80 31 93 24
Bibliothèque 03 80 31 73 82

VOS DÉCHETS

Déchetterie 03 80 31 98 25
S.M.O.M. 03 80 95 21 10

SECTEUR MÉDICAL

MEDECIN **M. TAVERNARI - 03 80 36 70 37**
7 rue de la Charme aux Loups

PHARMACIE **Mme DELESTRE - 03 80 31 95 58**
Centre Commercial

INFIRMIERE **Mme SIRDEY - 03 80 31 93 13**
6 rue de Savolles

DENTISTES **M. GAUBERT, M. SCHOKMEL & Mme BOURGEOIS - 03 80 45 05 70**
11 Rue de la Charme aux Loups

KINESITHERAPIE **M. MONIN - 03 80 31 95 13**
9 Rue de la Charme aux Loups
M. PERROT & Mme COLNET - 06 42 76 78 05
Centre Commercial

OSTEOPATHIE **M. MONIN - 03 80 31 95 13**
9 Rue de la Charme aux Loups

DIETETICIEN **M. TISSIER Loïc - 06 48 31 11 33**
Centre Commercial

URGENCES

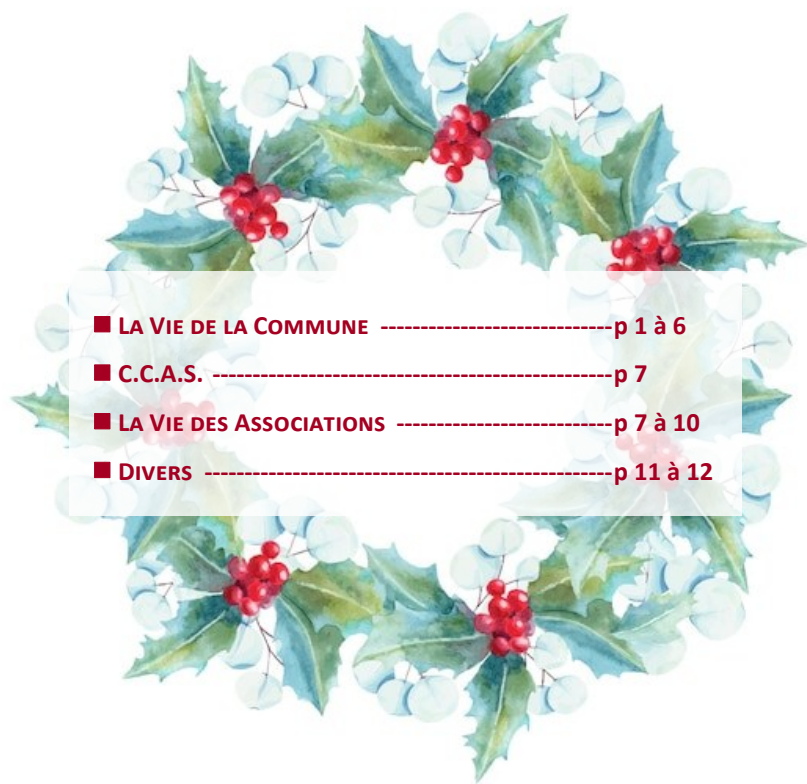
SAMU 15
POMPIERS 18 OU
GENDARMERIE 17



CENTRE ANTI-POISON 03 83 22 50 50
SOS MAIN 03 80 55 55 55
SOS MEDECIN 36 24
PHARMACIE DE GARDE 0 825 74 20 30 (0.15 €)
Espace Solidarité Famille 03 80 63 25 20 (Assistant social)
ENEDIS Dépannage 09.726.750.21
SAUR Gestion clientèle 03 70 48 80 00
SAUR URGENCE 03 70 48 80 09

BAILLEURS SOCIAUX

ORVITIS 0 810 021 000
CDC HABITAT SOCIAL 03 80 59 64 90



MAIRIE



HORAIRES D'OUVERTURE

lundi : de 14 h 30 à 18 h 30
mercredi : de 09 h 00 à 12 h 00
jeudi : de 14 h 30 à 17 h 00
vendredi : de 10 h 00 à 12 h 00

1 rue de Savolles - 21310 BELLENEUVE
Mail : mairiebellenueve@wanadoo.fr
Site : www.bellenueve.fr

Application **BELLENEUVE** à télécharger
sur **GooglePlay** et **AppStore**

BIBLIOTHEQUE

3 rue de la Charme aux Loups—21310 BELLENEUVE
Mail : bibliotheque-de-bellenueve@wanadoo.fr



HORAIRES D'OUVERTURE :

mardi, mercredi et vendredi : de 16 h 00 à 19 h 00

DECHETTERIE

Rue des Sports—21310 BELLENEUVE

Ouvertures	Du 1er novembre au 31 mars	Du 1er avril au 31 octobre
Mardi	09 h à 12 h	09 h à 12 h
Mercredi	14 h à 17 h	14 h à 18 h
Jeudi	09 h à 12 h	09 h à 12 h
Vendredi	14 h à 17 h	14 h à 18 h
Samedi	14 h à 17 h	14 h à 18 h

PROCHAINES PUBLICATIONS

Date limite de dépôt des articles :

• prochain « [Flash Info](#) » Février 2026 : 11 JANVIER 2026

Dépôt des articles aux adresses suivantes : mairiebellenueve@wanadoo.fr

Dépôt légal : 1er trimestre 2026

Responsable de la publication : Marc Boeglin



Le Mot du Maire

Je ne me suis jamais senti aussi bien dans notre village qu'en ce moment. La sérénité qui y règne, à peine troublée par quelques querelles de voisinage sur lesquelles, en pensant à Gabriel Chevallier et sa pissotière de Clochemerle, nous pourrions presque porter un regard attendrissant et nostalgique, nous fait le plus grand bien. Quel bonheur cette immersion dans un monde vrai, un monde dans lequel chacun, ou presque, ne soyons pas naïfs, ne pense qu'à vivre paisiblement en se souciant de la santé de son voisin et du bien-être collectif, loin du tumulte national créé par les hommes politiques de tous bords, irresponsables, égoïstes et coupables de mettre le Pays en grand danger.

Non, je ne porterai pas la parole du chef d'état-major des armées qui a demandé, aux maires de France, lors de notre dernier congrès, de préparer nos citoyens à perdre leurs enfants dans un conflit. D'abord, s'il me fallait préparer qui que ce soit à partir en guerre, ce ne serait certainement pas pour leur demander d'aller mourir mais, bien au contraire, de vivre pour aller protéger notre patrie et revenir victorieux.

Le monde est en tension et nous vivons tous dans une certaine anxiété liée à l'incertitude de notre avenir. Pourtant ceux qui devraient nous rassurer en nous entraînant vers un beau projet de société, se querellent, entre eux dans le seul but de conserver un siège souvent considéré comme illégitime par la population.

Et bien oui et encore oui, nous sommes vraiment bien entre nous à Belleneuve. En ce mois de décembre, lors du repas pour tous, j'ai lancé un appel aux convives présents afin de leur faire part de notre recherche, en urgence, d'un logement pour l'épicier qui nous vient de Saulieu pour reprendre la supérette en janvier. Le lendemain nous avons une proposition d'une habitante du village prête à mettre une chambre à disposition. N'est-ce pas beau ?

Ainsi notre commerce est relancé, le cabinet médical revit et notre dentiste s'est enraciné, redonnant de l'émail à notre village. Tout ce petit monde va pouvoir bénéficier bientôt d'une médiathèque reconditionnée, selon une formulation bien actuelle, puisque les travaux devraient démarrer dans le premier trimestre de l'année à venir. L'accès à la culture sera facilité pour tous les villageois, je pense notamment à nos petites têtes blondes qu'il faut remplir de mots avant que les maux ne s'en emparent.

Nous nous acheminons doucement vers les fêtes de Noël et les réjouissances de fin d'année. S'il n'y a pas de crèche installée à la mairie, des habitants du village ont généreusement décoré la place François Lucot afin de nous immerger dans une ambiance festive dont les traditions nous sont si chères. Encore un point qui nous différencie des métropoles, cette chaleur humaine entretenue dans notre monde rural, ce besoin de faire ensemble et pour les autres.

Ce n'est pas sans une certaine nostalgie que je viens vous souhaiter, une dernière fois, en tant que maire, de passer de très belles fêtes de fin d'année dans notre beau village.

J'espère que le Père Noël déposera dans vos souliers, Chères concitoyennes et concitoyens, des montagnes de bonheur et beaucoup de joie pour terminer cette année heureux et pleins d'espérance.

Bonnes fêtes de Noël et bonnes fêtes de fin d'année !



*Le Maire,
Marc Boeglin*

■ CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

● DÉCISION MODIFICATIVE N°3 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal décide de modifier les crédits budgétaires comme suit :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Article 2138 - opération 255 - autres constructions : 8.000 €

Article 2188 - opération 221 - tables et bancs : 2.000 €

RECETTES

Article 13461 - opération 300 - subvention DETR Pump-Track 50.661 €

Article 023 - virement de la section investissement : - 40.661 €

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Article 023 - virement à la section d'investissement : - 40.661 €

● CMJ : TARIF ENTRÉE BOUM

Le Conseil Municipal fixe à 3 euros le montant de l'entrée à la BOUM du CMJ comprenant un sandwich et une boisson.

● RAPPORT TRIENNAL ARTIFICIALISATION DES SOLS

La loi "climat et résilience" a fixé une trajectoire de réduction de la consommation foncière, avec l'objectif d'atteindre le "zéro artificialisation nette" en 2050 et un objectif intermédiaire en 2031, avec une réduction de moitié de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Afin de suivre les objectifs fixés par la loi "climat et résilience", les communes ou EPCI, compétents en matière de planification pour tout ou partie de leur territoire couvert par un document d'urbanisme, doivent produire un rapport sur l'artificialisation des sols tous les 3 ans. Ce rapport doit être élaboré dès 2024.

Ce rapport doit donner lieu à débat en conseil municipal.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le rapport triennal de bilan du ZAN de 2021 à 2023 joint à la présente délibération.

● RECRUTEMENT ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le conseil municipal décide d'adopter la proposition du maire de créer un emploi, non permanent à temps complet, d'ad-joint technique territorial à raison de 35 heures hebdomadaires.

● MÉDIATHÈQUE : RETOUR ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Suite à la signature du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension/réhabilitation de la médiathèque, l'architecte est venu présenter 3 esquisses.

Le Maire présente les 3 esquisses proposées.

● MÉDIATHÈQUE : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BELLENEUVE POUR L'ORGANISATION D'ANIMATIONS PONCTUELLES

L'Association des Amis de la Bibliothèque de Belleneuve propose d'organiser, ponctuellement, des animations autour du livre au sein de la médiathèque.

Le Maire est autorisé à signer une convention avec l'association des amis de la bibliothèque de Belleneuve lors de chaque animation.

● TRAVAUX LOCAL BOULANGERIE - DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil Municipal :

- approuve la réalisation des travaux de mise aux normes d'électricité et cloison coupe-feu estimés à 11.811 € HT
- sollicite le concours du Département dans le cadre du dispositif Village Côte d'Or au titre de l'année 2025 à hauteur de 5.000 euros

● SICECO : CHANGEMENT DE SOURCES PAR AMPOULES LED

Le Conseil Municipal :

- demande au SICECO la réalisation des travaux de remplacement de sources par des ampoules LED
- accepte de financer par fonds de concours la contribution appelée par le SICECO estimée à 7 563.37 euros

● SUBVENTION SOUVENIR FRANÇAIS 2025

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser les subventions suivantes 100 € à l'Association du Souvenir Français.

● QUESTIONS DIVERSES

- Fête de la musique 2026 - La date du 12 juin 2026 est retenue pour la fête avec les écoles. Elle se prolongera le samedi.
- Tour de France des régions «Jeu, Set et Féminisation» de la FFTT: aura lieu au gymnase de Belleneuve le 20 septembre à 9 h 30.
- Arts et scènes le 27 septembre de 17 h à 18 h - financé par le Département.

•• La séance est levée à 22 heures 30 ••



■ CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2025

● DÉCISION MODIFICATIVE N°4 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal décide de modifier les crédits budgétaires comme suit :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	22.670 €
Article 204182 - Opération 279	
Rénovation points lumineux :	7.600 €
Article 2138 - Opération 308	
Atelier Rue du Château :	7.500 €
Article 165 :	
remboursement caution Local professionnel :	70 €
Article 2183 - Opération 255	
Ordinateur portable :	1.500 €
Article 2113 - opération 238	
Aire de jeux Charme aux loups :	6.000 €

RECETTES

Article 021 - virement de la section investissement : 22.670 €

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	36.670 €
Article 6411 - personnel titulaire :	10.000 €
Article 6450 - charges patronales :	4.000 €
Article 023 - virement à la section investissement :	22.670 €

RECETTES	11.800 €
Article 6419 - remboursements sur salaires :	3.800 €
Article 752 - revenu des immeubles :	8.000 €

● BAIL SUPÉRETTE

Le Maire informe le conseil municipal que la Société AMIN accepte de reprendre la gérance de la supérette aux conditions suivantes : dans le cadre d'un bail d'une durée de 9 ans.

Le Conseil Municipal accepte de lui accorder un bail aux conditions suivantes :

- loyer annuel : 5.980 € soit 498,33 € par mois payable en début de mois
- durée : 9 ans
- révision annuelle du loyer au 1er janvier à partir du 1er janvier 2027 selon l'indice de référence des loyers commerciaux avec indice de base du 2ème trimestre 2025, soit 136.81.

● MARCHÉ APPROVISIONNEMENT EN COMBUSTIBLE BOIS ÉNERGIE

Une consultation a été lancée pour l'approvisionnement en plaquettes forestières de la Chaufferie bois. Trois fournisseurs ont été consultés dans le cadre d'une procédure adaptée pour la conclusion d'un marché à bon de commande sur un an renouvelable. Deux réponses sont parvenues :

- POLE BIOMASSE DES HAUTES COTES : 112 € la tonne
- Entreprise BONNAVENTURE Nicolas : 119 € la tonne

Le Conseil Municipal retient l'entreprise POLE BIOMASSE DES HAUTES COTES pour la fourniture de plaquettes forestières au prix de 112 € la tonne et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

● PROJET EXTENSION RÉHABILITATION MÉDIATHÈQUE - AFFERMISSEMENT TRANCHE OPTIONNELLE

Le marché de maîtrise d'œuvre, relatif à l'extension réhabilitation de la médiathèque, comporte deux tranches :

- Tranche ferme : étude de faisabilité
- Tranche optionnelle : mission de maîtrise d'œuvre

La tranche ferme est terminée. L'architecte a proposé plusieurs scénarios d'extension/restructuration. Il a établi un plan du projet sur la base du scénario retenu et des propositions de la responsable de la médiathèque.

Le Maire présente le plan du scénario retenu ainsi que son estimation.

Il convient maintenant de se prononcer sur l'affermissement de la tranche optionnelle en vue de la poursuite du projet.

Le coût du projet honoraires, contrôle technique, mission SPS, étude géotechnique, étude infiltration inclus s'élève à 486.000 € hors taxes.

Compte tenu des financements attendus, la part d'autofinancement est estimée à 196.200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de poursuivre le projet
- d'affermir la tranche optionnelle du marché de maîtrise d'œuvre

● PROJET EXTENSION RÉHABILITATION MÉDIATHÈQUE : MARCHÉS CONTRÔLE TECHNIQUE, SPS ET GÉOTECHNIQUE

Afin de poursuivre le projet d'extension réhabilitation de la médiathèque, il convient de missionner un bureau de contrôle technique, un coordinateur SPS et de faire réaliser une étude géotechnique.

Plusieurs prestataires ont été consultés en procédure adaptée.

Le conseil municipal décide de retenir les prestataires suivants :

- Contrôle technique : APAVE au prix de 4.490 € HT
- Mission SPS : APAVE au prix de 1.980 € HT
- Etude géotechnique : Géotec au prix de 4.360 € HT

● PROGRAMME TRAVAUX FORESTIERS 2026

Les services de l'ONF ont transmis le programme d'actions pour 2026. Les travaux suivants sont prévus :

- cloisonnement et dégagement manuel parcelle 44 : 6.020 € hors taxes (subvention de la Région)
- cloisonnement et dégagement manuel parcelle 38 : 3.340 € hors taxes (subvention du Département)

Soit un montant prévisionnel de travaux de 9.360 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le programme travaux présenté.

Conseil Municipal du 14 octobre 2025 suite...

● RAPPORTS ANNUELS SUR LA QUALITÉ DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, le maire présente, à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport suivant.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif de la commune de Belleneuve.

● SUBVENTION FNACA

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 100 euros à la FNACA au titre de 2026.



■ CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

● DÉCISION MODIFICATIVE N°5 : BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal décide de modifier les crédits budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Article 7392221 - FPIC : + 100 €

RECETTES

Article 6419 - remboursements sur salaires : + 1.800 €

● CRÉATION SYNDICAT MIXTE FERMÉ, CUISINE CENTRALE MUTUALISÉE : ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois au Syndicat mixte de la cuisine centrale mutualisée, créée avec la Communauté de Communes Cap Val de Saône dans le cadre de la compétence restauration scolaire et petite enfance.

● EXTENSION RÉHABILITATION MÉDIATHÈQUE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire les demandes de subvention pour les travaux d'extension et réhabilitation de la médiathèque auprès des organismes suivants :

- DRAC
- PETR dans le cadre du TEA
- Conseil Départemental

Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

● DEVIS TRAVAUX ONF 2026

Lors de sa séance du 14 octobre dernier, le conseil municipal a validé le programme travaux proposé par les services de l'ONF :

- Cloisonnement et dégagement manuel parcelle 44 (subvention de la Région)
- Cloisonnement et dégagement manuel parcelle 38 (subvention du Département).

Il convient maintenant de valider le devis correspondant qui s'élève à 9.336,27 € HT.

Le conseil municipal approuve le devis de l'ONF pour les travaux à effectuer en 2026. Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

● ORÉE DU BOIS - VENTE SECTION DE PARCELLE AUX RIVE-RAINS

Une démarche a été engagée en 2022 en vue de céder, aux habitants de la rue de l'Orée du Bois, la section de parcelle jouxtant leur propriété afin de réaligner les parcelles en continuité de l'existant et parallèlement aux constructions et au réseau d'assainissement. Il s'agit d'une parcelle privée de la Commune, non constructible, située en zone N du PLU. Un courrier avait été adressé à l'ensemble des riverains de cette parcelle afin de leur proposer d'acquérir une partie au droit de leur propriété.

Le prix de vente au m² fixé par le Conseil Municipal en date du 14.12.2020 pour ce type de parcelle s'élève à 30 euros. Les frais de division parcellaire sont à charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de céder aux personnes intéressées la partie de la parcelle communale cadastrée AA 10 jouxtant leur propriété au prix de 30 euros le m².

● BAIL LOGEMENT RUE DE SAVOLLES - RENOUVELLEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler ce bail du logement, sis 6 Rue de Savolles, au profit de Chloé DEHARBE MOUAIZIA pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

● BAIL SUPÉRETTE

La Société AMIN accepte de reprendre la gérance de la supérette aux conditions suivantes : dans le cadre d'un bail d'une durée de 9 ans.

Le Conseil Municipal accepte de lui accorder un bail aux conditions suivantes à compter du 05 janvier 2026 :

- loyer annuel : 5.980 €, soit 498.33 € par mois payable en début de mois
- durée : 9 ans

● LOYERS RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE : RÉVISION AU 01.01.2026

Le Conseil Municipal décide de réviser le loyer des logements de la résidence intergénérationnelle, au 1er janvier 2026, en fonction de l'indice de révision des loyers du second trimestre de 2025. L'augmentation s'élève à 1.04 %.

● TRAVAUX BUREAU SERVICES TECHNIQUES

Suite à la reprise d'une adjointe administrative en mars dernier à l'issue d'un congé longue durée de plus de 3 ans, des missions d'assistante administrative des services techniques lui ont été confiées. Son poste est donc basé dans le bureau qui se situe Rue du Château.

La CFDT, qui l'a accompagnée lors de sa reprise, a demandé, afin d'améliorer son confort, la mise en place d'une fenêtre qui s'ouvre et d'une porte vitrée pour sécuriser le local.

Le Conseil Municipal :

- accepte la réalisation de ces travaux
- retient la proposition de l'entreprise PS21 pour un montant de 2.664,55 €

● CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi non permanent d'**adjoint technique territorial** à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une durée de douze mois à compter du 01.01.2026.

L'agent recruté aura pour fonctions agent polyvalent des services techniques.

● PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE RISQUE SANTÉ

Exposé :

*les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient, souscrivent pour couvrir les **risques**.*

*Cette **participation deviendra obligatoire** pour les **risques santé** à effet du 1er janvier 2026 (montant minimal de 15 € brut mensuel par agent, selon l'article 6 du décret n°2022-581).*

*Le Centre de gestion de la Côte d'Or a procédé, au titre de son obligation, au lancement d'un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation et son contrat collectif à adhésion facultative des employeurs de son ressort et des agents pour les **risques santé**.*

Le Centre de gestion de la Côte d'Or a sélectionné, à l'issue de cette consultation, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

Délibération :

Par conséquent, le conseil décide :

- d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrits par le CDG auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)
- de verser une participation mensuelle brute, par agent, à la date d'effet de la convention et du contrat collectif 15 €.

● AVENANT À LA CONVENTION POUR LA MISSION D'APPUI DE L'HABITAT INCLUSIF

Par délibération en date du 26 novembre 2024, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention de mission d'appui pour l'animation de l'habitat inclusif au niveau de la résidence intergénérationnelle.

La convention prévoit une tacite reconduction jusqu'à la fin du projet (31.12.2029) avec une validation annuelle des honoraires dans la mesure où le montant ne dépasse pas 25.000 € TTC.

Or, une borne tactile a été installée nécessitant la prise en compte des coûts de gestion sur l'année :

- licence exploitation borne : 636 € HT
- animation / création de contenu : 490 € HT

Le montant des honoraires s'élèvera à 21.667 € TTC sur 2026. Les missions doivent être complétées pour intégrer la gestion de la borne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de mission d'appui, confiée à ORVITIS, pour l'animation de l'habitat inclusif intégrant les éléments de gestion de la borne tactile installée et les coûts correspondants.

● PRIME DE FIN D'ANNÉE

Par délibération en date du 19.01.1979 déposée en Préfecture le 26.01.1979, le Conseil Municipal a institué une prime pour le personnel communal. Elle est répartie, équitablement, au prorata de la durée de travail pour les personnels titulaires, stagiaires ou contractuels permanents (sauf contrats de droit privé). Cette prime est revalorisée chaque année selon les variations de l'indice 100 de la fonction publique territoriale. Cet indice n'ayant pas évolué en 2025, l'enveloppe de 2025 reste identique à celle de 2024, soit 10.651 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de reconduire le versement de cette prime dans les conditions ci-dessus.

● SUBVENTION VOIRIE AVENUE DE LA TOURNELLE - RUE DES SPORTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de réfection de l'avenue de la Tournelle et des entrées charretières de la rue des Sports pour un montant estimé à 103.059 € HT dont 99.039,60 € HT pour les travaux et 4.019,40 € HT pour l'assistance par Ingénierie Côte-d'Or (tranche ferme et tranche optionnelle)
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, plan Marshall voirie communale Côte-d'Or à hauteur de 30 % sur une base de 100.000 € HT.

● SUBVENTION PRÉVENTION ROUTIÈRE 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser une subvention de 200 euros à la Prévention Routière au titre de 2026.

● QUESTIONS DIVERSES

- le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement du label "villages étoilés" au niveau de 2 étoiles.
- le Maire informe les membres du conseil municipal de l'installation par le SMOM de points d'apports volontaires pour les biodéchets. Un premier point sera implanté à la déchetterie, le second vers les bennes à verre au niveau du centre commercial.
- la date de la fête de la musique est confirmée au 12 juin avec poursuite de la manifestation le lendemain. Le lieu est à confirmer.

●● La séance est levée à 22 heures 30 ●●



■ COMMUNICATIONS DIVERSES

ETAT-CIVIL

• PACS

- Anaïs MAYOL et Camille THIERRY
le 03 octobre 2025
- Ophélie MARQUET et Olivier RODRIGUES
le 14 novembre 2025

• DECES

- Yves PERSONNIER
le 24 septembre 2025
- Colette HERAU
le 27 septembre 2025
- Paulette PACOT
le 04 octobre 2025
- Jean BOILLEY
le 27 octobre 2025
- Henri LECHAUVE
le 04 novembre 2025
- Yves GARRIGUET
le 08 novembre 2025

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes qui ont 16 ans :

- ▶ **en janvier** pourront se faire recenser **jusqu'au 30 avril 2026**
- ▶ **en février** peuvent se faire recenser **jusqu'au 31 mai 2026**
- ▶ **en mars** peuvent se faire recenser **jusqu'au 30 juin 2026**

Les démarches peuvent se faire :

- en mairie : **se munir impérativement du livret de famille ET de sa carte d'identité.**
- en ligne : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>

Attention : le recensement citoyen ne peut se faire en mairie qu'aux 16 ans révolus.

REPAS POUR TOUS

● REPAS DU MERCREDI 25 FÉVRIER 2026

Date butoir d'inscription : le 13 février 2026

Inscription en mairie **uniquement**

☞ ☜

Prix du repas :

- * tarif « Belleneuvois » : 17 €
- * tarif « Extérieur » : 20 €

Règlement :

- par chèque (ordre Trésor Public),
- par CB
- en espèces.

Lieu du repas : Salle des Fêtes de Belleneuve

MENU

Feuillantine de fruits de la mer
Mignons de porc à la graine de moutarde
et ses pommes grenaille



Fromage blanc

Choux caramel

**Compte tenu du nombre de places limité,
la priorité est donnée aux belleneuvois.**
Toute personne non inscrite ne sera pas
acceptée le jour du repas.

CALÈCHE DE NOËL



■ ■ VIE DES ASSOCIATIONS

● LES AMIS DES VERGERS DE SAUVEGARDE

L'association des amis des vergers de Belleneuve vous présente ses meilleurs vœux 2026 et espère que nous partagerons notre passion de la nature et des fruits.



RETENEZ LA DATE DU 16 JANVIER 2026 :

☞ de 18 h 30 à 20 h 00 : **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025** de l'association

☞ de 20 h 00 à 21 h 00 : **CONFÉRENCE GRATUITE**

Les thèmes abordés :

- la rotation
- l'équilibre des cultures au jardin
- les facilités pour l'entretien
- l'association des plantes aux jardins et aux vergers
- le calendrier mensuel des semis

Lieu : Salle des Fêtes de Belleneuve - rue des Sports

Vous pouvez participer à l'AG et à la conférence.
Nous clôturerons cette soirée autour du verre de l'amitié pour un moment convivial.

Contact : lesamidesvergersdebelleneuve@gmail.com

● A.A.M

L'AAM participe à l'organisation d'un certain nombre de spectacles, notre mission étant « l'aide au spectacle vivant ».

Nous vous faisons partager les moments auxquels nous sommes associés, la programmation 2026 est déjà riche en événements.



Date	Evènement	Lieu
6 février	L'officine du Gueux (Rock celtique)	Le FORUM (MIREBEAU)
13 mars	La baronne	Le FORUM (MIREBEAU)
21 mars	Saint Patrick (AAM)	Salle des Fêtes BELLENEUVE
29 mars	Election « Miss Ambassadrices Bourgogne »	Salle des Fêtes Nuit St Georges
24 avril	Un bordel phénoménal (Théâtre)	Le FORUM (MIREBEAU)
5 juin	Vacances obligatoires (théâtre de boulevard)	Le FORUM (MIREBEAU)
12/13 Juin	Fête de la musique	BELLENEUVE
4 juillet	Forum Festival	Le FORUM (MIREBEAU)
29 Aout	Ô'ROCK FESTIVAL	BELLENEUVE
9 octobre	Julien STERZLYK (Humour)	Le FORUM (MIREBEAU)
17/24 octobre	Fête de la bière (date à confirmer)	BELLENEUVE
20 novembre	Les frères Lapoisie + Valjean	Le FORUM (MIREBEAU)

Ce calendrier sera désormais diffusé sur les réseaux sociaux et peut l'être, également, sur les sites des collectivités territoriales qui le souhaitent. Il sera implémenté régulièrement afin de vous permettre d'avoir une vue sur tous les types de spectacles présents sur notre territoire et classé par type de manifestations.

L'AAM vous souhaite une excellente année 2026, remplie de musique et de spectacles !

Pour rappel, nous proposons de la location de matériel son et lumière avec ou sans prestation. N'hésitez pas à nous contacter pour vos soirées d'associations ou même à titre personnel. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement au 06 13 15 14 15 ou 03 80 31 98 68.

AAM, le complice discret de vos manifestations

La présidente, Véronique JEANDET



● ACTUALITÉS DU DRAGON DES TROIS RIVIÈRES

Nous finissons l'année sur l'organisation du week-end sport / santé à l'initiative du Comité Régional de la Fédération. Les participants ont passé un excellent moment et ont pu participer à une conférence, des ateliers sur toutes nos disciplines, QI GONG, TAIJI QUAN, KUNG-FU et SANDA. Ils ont également bénéficié de stages de préparation pour les passages de ceintures noires, certains, venus de PARIS, ont passé leur 1^{er} Duan en QI GONG et nous avons organisé un repas concert avec le groupe BULLITT.

Cet événement nous laissera de bons souvenirs grâce à la présence d'éminents experts dans toutes les disciplines :

- Roger ITIER, vice-champion du monde en Sanda,
- Fares ZERROU, vice-champion du monde et entraîneur de l'équipe de France en Kung-fu,
- Jean Michel et Nathalie BIEBBER, experts en Qi Gong et Taiji Quan.

Nous regrettons cependant que seule la mairie de Belleneuve se soit donnée la peine de venir à l'inauguration, les autres collectivités territoriales n'ayant même pas eu le temps de répondre par la négative à notre invitation.



Le Dragon des Trois Rivières vous souhaite une excellente année 2026, pleine de vivacité et d'activités sportives exaltantes.

Michel JEANDET



LES HORAIRES :

TAICHI CHUAN	le lundi de 18 h 30 à 20 h 00
BABY WUSHU	le mercredi de 18 h 45 à 19 h 45
BODY KUNG-FU	le jeudi de 18 h 45 à 19 h 45
QI GONG	le jeudi de 19 h 45 à 20 h 45
KUNG-FU Débutants	le samedi de 09 h 30 à 11 h 00
KUNG-FU Confirmés	le samedi de 11 h 00 à 12 h 30
BOXE Chinoise (SANDA)	le samedi de 14 h 30 à 16 h 00
	le mercredi de 20 h 00 à 21 h 30
Parcours Compétition / Grades	le samedi de 16 h 00 à 17 h 30

● BELLENEUVE TÉLÉTHON 2025

Cette année, la somme de 5.711 € a été reversée à l'AFM Téléthon.

Ce Téléthon était le 29ème organisé par mes soins, aidée par une équipe soudée et fiable, j'ai décidé d'arrêter au 30ème.

Néanmoins, vu les résultats encourageants du Téléthon chaque année et vu les besoins du Généthon d'un côté et ses progrès de l'autre, je trouve tellement dommage d'arrêter cette manifestation dans notre commune et de composer le 36 37 chacun de son côté !!

C'est pourquoi, je fais appel à une ou plusieurs personnes ou association(s) pour faire perdurer cet évènement annuel à Belleneuve.

En 2026, j'accompagnerais les bénévoles intéressés afin qu'ils puissent organiser leur Téléthon.

En espérant que ma demande soit exaucée, je remercie Monsieur le Maire et la Municipalité, les associations, les commerçants, les Ets Coronis, l'équipe Belleneuve Téléthon et tous les bénévoles grâce à qui ce Téléthon a pu être réalisé.

La responsable locale,
Nicole LARDRY

● LES COMPAGNONS DE L'ALBANE



**Les Compagnons de l'Albane vous souhaitent
une belle année 2026 !**



La musique est la preuve que nous sommes capables de continuer d'aimer malgré tout, de partager la même émotion, d'être nous mêmes une émotion fabuleuse, saine, belle comme une rêverie jaillissant au coeur de la nuit.

Martine BACHELET et Danielle FAUCILLON

OUVERTURE DU CONCOURS DE GARDIEN DE LA PAIX AU SEIN DE LA POLICE NATIONALE ! 1ÈRE SESSION 2026.

- inscriptions ouverte du **20 octobre 2025** au **19 janvier 2026**
- les premières épreuves débiteront le **3 mars 2026**



LES CONDITIONS D'ACCÈS :

- de 17 à 45 ans
- titulaire d'un bac (ou 3 ans d'activité dans la même catégorie socio-professionnelle)
- nationalité française
- en règle avec le service nationale (JDC, ou ex JAPD)
- bonne condition physique
- casier judiciaire vierge

LES AVANTAGES DU MÉTIER :

- être au plus près de l'action de police de terrain
- découvrir la diversité des métiers : policier maître-chien, policier moto, cycliste, policier en brigade des stupéfiants, policier en police-secours, enquêteur...
- une rémunération nette mensuelle attractive au 1er janvier 2025 :
 - **en Île-de-France :**
2.344 € une fois titularisé
à 3.917 € en fin de carrière
 - **en province :**
2.161 € une fois titularisé
et 3.704 € en fin de carrière

LA FORMATION :

- 12 mois en école de police (ENP) , hébergés gratuitement pendant la scolarité
- formation rémunérée (entre 1570 et 1617 euros nets/mois)
- la scolarité alterne formation en école et stages sur le terrain en commissariat

PLUS D'INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET :

- <https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/nous-rejoindre/nos-voies-dacces/devenir-policier/gpx/ext>

INSCRIPTIONS :

- <https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/nous-rejoindre/inscriptions-aux-concours-et-selections/gardien-de-paix-1ere-session-2026-concours-externe>

N'hésitez pas à contacter Arnaud, Thomas et Salim, chargés de recrutements, pour toute information ou pour prendre un rendez-vous dans nos locaux :

- par mail à l'adresse suivante : info-police-recrutement-dijon@interieur.gouv.fr
- ou par téléphone au 03 80 44 54 88.

Qu'est ce qui est vert, vital pour la santé et qui existe maintenant aussi en appli ?

L'appli carte Vitale est disponible dans votre département, téléchargez-la.



Toujours sur vous, toujours à jour,
confidentielle et sécurisée.
Téléchargez l'appli maintenant.

LA CARTE VITALE. VITALE AUSSI EN APPLI.

ameli.fr

Comment utiliser France Identité pour activer son appli carte Vitale ?



1

Je crée mon identité numérique sur l'application France Identité



2

Je télécharge mon appli carte Vitale et je l'active avec France Identité



3

Mon identité est vérifiée avec France Identité



4

Mon appli carte Vitale est activée, je peux l'utiliser !